



**PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**

Auto
Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60626051

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE

Contrôle volontaire total

DATE DU CONTRÔLE

12/12/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

25026677

FONCTIONS CONTRÔLÉES

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Défaillances mineures :

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013C026

(9)RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE DU GARLABAN

(3) COORDONNÉES : 323 BD VOLTAIRE RN 8
13821 LA PENNE S/ H.
Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013C0416

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GP-402-AV (F)	23/05/2023	23/05/2023

Marque	Désignation commerciale
CITROEN	C3

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
------------------------------------	------------------------------	-------

VF7SXYHTUPT549037	M1	VP
-------------------	----	----

Type / CNIT	Energie
-------------	---------

M10CTRVP192K008	GO
-----------------	----

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

097111

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT	ARRIÈRE		
	G	D	G	D

Ripage (-8 à +8 m/km) :

-2.9 m/km

Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :

7 %

17 %

Forces verticales :

747 daN

415 daN

Frein de service

Forces de freinage :	270 daN	252 daN	156 daN	165 daN
----------------------	---------	---------	---------	---------

Déséquilibre ($<20\%$) :

7 %

6 %

Forces de freinage (efficacité) :

270 daN

165 daN

Taux d'efficacité global ($\geq 58\%$) : 72 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) : 20 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(0.51 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -0.8 %

-1.1 %

Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -4.0 %